

Les contrats du spectacle vivant

cession, coréalisation, coproduction et résidence



27 et 28 mars 2019 - 2 jours à Paris - 660 € TTC*

PUBLIC

Administratrices/Administrateurs, chargé/es de production ou de diffusion. Directrices/Directeurs artistiques. Toute personne chargée des contrats du spectacle vivant

Cette formation est centrée sur les contrats de droit privé, les structures publiques ne font pas partie du public visé.

Remarque : Les contrats des artistes et techniciens du spectacle, les questions de droit d'auteur ou celles portant sur l'accueil de spectacles étrangers ne sont pas développés sur cette journée. - Cf. www.cagec.fr

OBJECTIFS

Maîtriser la législation des contrats du spectacle vivant pour être en mesure de choisir le contrat type le plus adapté, identifier les responsabilités de chacun, et repérer les risques. Comprendre et pouvoir adapter des clauses spécifiques et notamment la clause d'annulation.

CONTENU DÉTAILLÉ

L'environnement juridique des contrats du spectacle vivant

- Présomption de salariat des artistes du spectacle vivant et exceptions
- Entrepreneurs de spectacles et agents artistiques : obligations et responsabilités des différentes professions ; quel contrat conclure avec un producteur, tourneur ou agent artistique
- Risques : requalification de contrat, travail dissimulé...

Les contrats de diffusion d'un spectacle

- Vente, cession et coréalisation ; définition et distinction avec des contrats proches ; le cas du préachat
- Modèles de contrat : adaptation à la situation réelle, ainsi qu'aux responsabilités réelles des partenaires ; clauses impératives et clauses aménageables ; cas de l'annulation de la représentation d'un spectacle...
- Etude d'exemples : portées des aménagements rédactionnels, pièges à éviter...

Les contrats de coproduction

- Définition de l'Administration fiscale et incidences
- Coproductions de type société en participation et autres (coproductions dites « simples »)
- Etude d'exemples

Les résidences liées à la production/diffusion de spectacles vivants

- Définitions et cadre juridique
- Exemples de convention et précautions rédactionnelles

VOTRE INTERVENANT EXPERT

Jean-Louis Patheiron - Directeur de Premier'Acte Conseil, diplômé d'Etudes Supérieures Commerciales, Administratives et Financières.



MÉTHODE

Les apports théoriques sont complétés par des exercices : cas pratiques, analyse critique d'exemples de contrats et de clauses. Il répond à vos interrogations et vous conseille sur vos situations réelles.

THEMES COMPLEMENTAIRES

- Les contrats des intermittents
- Accueillir des artistes ou des spectacles étrangers

ET APRES...

Des documents complémentaires pourront être transmis par email en fonction des intervenants. Un suivi de question/réponse est disponible via le CAGEC dans le mois qui suit la formation.

FINANCEMENT

* Le CAGEC n'est pas assujéti à la TVA pour la formation.

Remarque : Les prestataires de service (cabinets comptables, prestataires payes..) n'étant pas le public initial de ces formations, le tarif journalier applicable pour ce public est de 570 €.

Dans la grande majorité des cas, le financement total de la formation est possible par votre OPCA (Afdas, Uniformation...).

LE CAGEC CHEZ VOUS !

Ce thème peut être organisé chez. Vous y gagnez en temps et en coût de déplacement. Pensez-y ! Retrouvez tous nos thèmes LE CAGEC CHEZ VOUS ! sur le site internet.

EVALUATION DES ACQUIS

La formation est évaluée par un QCM de 5 à 10 questions.

VALIDATION

- Une « attestation de formation détaillée » transmise dans les 10 jours et incluant les résultats du QCM
- Une évaluation écrite/orale en fin de la formation
- Un bilan « à froid » 6 mois après la formation pour mesurer la mise en pratique

VOTRE CONTACT

Sylvie Ricordaire

02 40 35 87 30



formation@cagec.fr

www.cagec.fr

Document non contractuel
Crédits photo : @fotolia.com
Copyright CAGEC©

LES PETITS +

- Des réponses pratiques et des modèles de contrats
- Le CAGEC est un organisme de formation reconnu depuis 1982. Qualifié OPQF (label qualité et professionnalisme), membre de la Fédération de la formation professionnelle (FFP), inscrit au répertoire Data Doc.



Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour les domaines suivants : Création, stratégie d'entreprise et fonctions associées (droit, finance, gestion)



Le CAGEC est membre de la FFP

Bulletin d'inscription 2019

Nom et prénom :

Date de naissance :

L'employeur

Nom de la structure

Adresse complète

Téléphone

Email

Site internet

Activité principale :

Nombre de salariés au régime général dans votre structure (CDI, CDD, contrats aidés...) ?

1 à 5

6 à 9

10 et +

Coordonnées personnelles

Adresse complète

Téléphone

Email

Financement du stage

AFDAS

Uniformation

Pôle Emploi

Financement personnel

Votre statut

CDI depuis le :

CDD fin prévue le :

Fonctionnaire

Intermittent/e

En recherche d'emploi

Particulier

Conformément à la loi « Informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Ce document est non contractuel. Seuls les devis et conventions de formation avec nos conditions générales sont valables.

Fiche d'information

Les contrats du spectacle vivant

27 et 28 mars 2019 – Paris

Nom et prénom :

Quel est le niveau de votre formation initiale et précisez son intitulé :

I et II

III

IV

V

Quel est le titre de votre poste actuel ou de votre fonction :

Avez-vous une connaissance préalable du thème traité dans la formation ?

une bonne connaissance une approche non

Vous rédigez :

Quel type de contrat vous rédigez ou validez :

cession coréalisation Coproduction résidence

Quelle est la durée de cette expérience : plus d'1 an moins d'1 an

Le statut de votre structure : association SARL autre, préciser :

Pour compléter ce thème vous pouvez également suivre ? (à cocher si intéressé/e)

Les contrats des intermittents

Accueillir des artistes ou des spectacles étrangers

Quelle est votre motivation pour suivre cette formation ? Qu'en attendez-vous ?